

République Française

COMMUNE DE TRAMECOURT

Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Montreuil-sur-mer

Canton de LE PARCQ

L'an deux mil dix, le vingt février à quinze heures,
le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Mme LAVISSE, Maire, en suite
de convocation en date du quinze février dont un exemplaire a
été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice,
A l'exception de Madame DUFRESNE Emilienne, ~~abste exc~~

Melle JONVILLE Michèle est élue secrétaire.

OBJET : Approbation du plan de zonage de l'assainissement

62170 MONTREUIL-SL

La séance ouverte, Madame Le Maire informe l'assemblée :
Vu les articles L.2224.8 ET 1.2224.10 du Code Général des
Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et
notamment ses articles L.123.3.1 et R.123.11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31.03.2004
proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal soumettant le plan de zonage de
l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage de
l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire
Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il
est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel
qu'il est annexé à la présente,

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux
articles R.123.10 et R.123.12 du Code de l'urbanisme, d'un
affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux
journaux.



REÇU LE
25 MAR 2010
SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Fait et délibéré le vingt février deux mille dix,

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. J. LAVISSE

Quint

